



#### 3212 - Création et diffusion culturelles

# Répartition de subventions dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles

## Rapport n° CP/2013/140

#### Service gestionnaire:

Service du développement artistique

#### Résumé:

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre des activités culturelles, l'attribution d'une subvention d'investissement aux communes de Monswiller, Drusenheim et au Théâtre de la Choucrouterie ainsi que les subventions d'aide au fonctionnement aux dix Relais Culturels du Bas-Rhin pour 2013.

#### 1 - Activités culturelles

Le Conseil Général contribue à la réalisation de diverses manifestations et activités culturelles.

En annexe jointe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion pour un montant de 42 320 €.

#### 2 - Cotisation à l'association Culture et Départements

Le Conseil Général a approuvé le principe de l'adhésion du Département à l'association Culture et Départements dont le montant de la cotisation pour l'année 2013 est arrêté à 500 €.

3 – <u>Acquisition du premier équipement de la salle de spectacle de Monswiller et</u> remplacement du matériel d'amplification de la Choucrouterie

Le Département contribue au financement des équipements culturels en allouant aux communes et groupements de communes une aide dont le montant est calculé par application du taux modulé à la dépense subventionnable.

Conformément à ces dispositions, j'ai l'honneur de vous soumettre, en annexe, la proposition d'attribution d'une subvention de 38 160 € à la commune de Monswiller pour l'acquisition du premier équipement de la salle de spectacle « Le Zornhoff », travaux prévus au contrat de territoire de la région de Saverne. Par ailleurs, le Département est sollicité pour une subvention de 7 500 € par l'Association pour la Promotion de la Culture en Alsace (APCA) pour le remplacement du matériel d'amplification du Théâtre de la Choucrouterie.

#### 4 - Création d'un Pôle Culturel à Drusenheim

La commune de Drusenheim a prévu la création d'un Pôle Culturel, le projet est inscrit dans le contrat de territoire Espace Rhénan – Gambsheim – Killstett.

Ce projet a pour objet la réalisation d'une salle de spectacle d'une jauge de 294 places, dont la livraison est prévue en mai 2013. En outre, un espace d'art – Musée Paso – permettra d'organiser des expositions.

Le coût total des travaux subventionnables est de 1 527 311 € HT, pour une subvention de 152 731,16 €.

Il est proposé d'accorder à la commune de Drusenheim une subvention d'un montant de 152 731,16 €, avec un versement en deux acomptes, dans le cadre de l'AP/CP votée par l'assemblée plénière le 11 décembre 2012 :

- 80 000 € en 2013
- 72 731,16 € en 2014

#### 5 - Relais culturels

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé, lors de la séance plénière du 21 juin 2011, de faire évoluer son dispositif d'intervention en faveur des Relais Culturels, en tenant compte des orientations de ses politiques en faveur de la culture, du patrimoine et de la mémoire adoptées en séance plénière du 25 octobre 2010.

Les modalités de partenariat entre le Département, la Commune et/ou la Communauté de Communes et le Relais Culturel ont été définies dans le cadre d'une nouvelle génération de contrats d'objectifs 2012-2014, qui ont été signés par les différents partenaires courant 2012.

Les axes prioritaires de ces contrats sont les suivants :

- l'action des Relais dans l'animation et le développement du projet culturel de leur territoire, articulé avec les collectivités locales et en lien avec d'autres partenaires éducatifs, culturels et associatifs ;
- la coordination d'actions et d'initiatives dans le domaine de la transmission artistique, portées par des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la culture ;
- la prise en compte des publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale).

Pour l'année 2013, au regard des projets présentés par les différents relais culturels dans les contrats d'objectifs 2012-2014, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

#### > pour les relais culturels associatifs :

- 51 840 € pour la Maison des Associations et de la Culture, Relais Culturel de Bischwiller,
- 82 560 € pour le Relais Culturel d'Haguenau,
- 61 440 € pour l'Association Espace Athic, Relais Culturel d'Obernai,
- 48 000 € pour le Centre Culturel La Castine, Relais Culturel de Reichshoffen,
- 58 560 € pour l'Espace Rohan, Relais Culturel de Saverne,
- 33 600 € pour le Relais Culturel de Wissembourg,

### > pour les relais culturels en régie directe :

- 28 800 € pour Le Relais Culturel d'Erstein,
- 44 160 € pour Le Moulin 9, Relais Culturel de Niederbronn,
- 82 560 € pour Les Tanzmatten, Relais Culturel de Sélestat,
- 26 880 € pour La Saline, Relais Culturel de Soultz-sous-Forêt.

Ces propositions ont recueilli l'avis favorable de la commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire réunie le 11 février dernier.

Je vous précise que conformément à la délibération du Conseil Général en date du 10 décembre 2012, les montants de l'ensemble des subventions de fonctionnement sont diminués de 4 %.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	S	Crédits proposés	S
21043	65-6574-3110	172 000,00	€	172 000,00	€	42 320,00	€
35432	204-204142-3120	93 824,00	€	93 824,00	€	38 160,00	€
35910	204-20422-3120	7 500,00	€	7 500,00	€	7 500,00	€
36976	204-204142-3120	80 000,00	€	80 000,00	€	80 000,00	€
14918	65-65734-3110	182 400,00	€	182 400,00	€	182 400,00	€
21039	65-6574-3110	336 000,00	€	336 000,00	€	336 000,00	€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 42 320 € au titre de l'aide aux activités culturelles
- 518 400 € au titre de l'aide aux dix Relais Culturels du Bas-Rhin pour l'année 2013
- 38 160 € à la commune de Monswiller, 7 500 € à l'Association pour la Promotion de la Culture en Alsace (APCA), 152 731,16 € à la commune de Drusenheim, au titre de l'aide aux équipements culturels.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- Un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais,
- Le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

Dans les deux cas, les associations devront produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions financières 2013 à conclure entre le Département et les Relais Culturels et entre le Département et la commune de Drusenheim, selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Le versement de ces subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans chaque convention :

- Pour les Relais Culturels : versement en une fois à réception de la convention signée,
- Pour la commune de Drusenheim : versement en deux acomptes :
- . 80 000 € en 2013
- . 72 731,16 € en 2014

En outre, la commission permanente approuve le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 500 € pour l'association Culture et Départements. Le versement de cette cotisation interviendra dès que la délibération sera devenue exécutoire.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

**Guy-Dominique KENNEL**